

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7, boulevard Solférino
BP 90714
35007 Rennes Cedex
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



MAIRIE D'ETEL

6 place de la République
56410 Etel
02 97 55 35 19
accueil@mairie-etel.fr
www.mairie-etel.fr

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de
Imprimerie de la Rivière



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

La Glacière municipale d'Etel

Morbihan

MISSION
STÉPHANE
BERN



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune d'Etel - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

SAUVEGARDONS LA GLACIERE MUNICIPALE D'ETEL

Dernière Glacière de Bretagne, patrimoine maritime emblématique de la Région, située au cœur de la Ria d'Étel... Que vous soyez un habitant, un visiteur, une entreprise ou un acteur local, vous êtes concerné pour donner à la Glacière un nouvel avenir !

Construite en 1946, la Glacière municipale est issue de la dynamique économique du port de pêche d'Étel. Située au cœur de l'ancien quartier maritime, on y fabriquait jusqu'à 70 tonnes de glace par jour, pour conserver les thons dans les bateaux.

Aujourd'hui désaffecté, le bâtiment - avec son aspect architectural maritime typique - rappelle l'histoire portuaire de la commune et de la Ria d'Étel.

LE PROJET DE RESTAURATION ET DE VALORISATION

Rachetée en 2017 par la Municipalité actuelle, la Glacière a vocation à devenir un lieu vivant, innovant et ouvert à l'année : raconter les grandes étapes de l'Histoire portuaire de Bretagne (le Musée des Thoniers) et éclairer sur les enjeux de préservation de l'environnement, de développement et d'innovation au service de la dynamique locale. La Municipalité souhaite ainsi lui faire jouer un rôle

central dans la compréhension et l'animation du territoire.

La rénovation de sa structure béton, aujourd'hui fortement endommagée (corrosion de l'acier, dégradation du béton d'enrobage et infiltrations), est un préalable à ce projet. Ensuite sera menée une réhabilitation complète du bâtiment, avec reconfiguration de ses espaces intérieurs, pour lui redonner ses lettres de noblesse.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don. De plus, vous bénéficierez :

FORMULE N°1 : jusqu'à 100€

Invitation à l'inauguration de la Glacière

FORMULE N°2 : de 101€ à 500€

Formule n°1 + Visite du chantier de restauration

FORMULE N°3 : au delà de 500€

Formule n°2 + Mention du donateur (s'il le souhaite) sur une plaque des mécènes

Montant des travaux	2 185 926 €
Objectif de collecte	150 000 €
Début des travaux	Septembre 2019



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

La Glacière municipale d'Étel

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60746

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

La Glacière municipale d'Étel

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © @OulFlash